

Pays des Paillons : le point sur le budget et les projets

Les représentants de 8 communes sur les 13 ont participé au débat d'orientation budgétaire. En sera-t-il de même pour le vote du budget ? Réponse le 8 avril.

Le dernier conseil communautaire du pays des Paillons a été boudé par plusieurs communes. Sans doute à la suite des discordances évoquées (voir notre édition du 23 mars). Ainsi, **Blausasc, Châteauneuf-Ville-Vieille, Drap, Peille et Peillon** n'étaient pas représentées à ce conseil consacré au débat d'orientation budgétaire pour 2021. Le débat a tout de même pu avoir lieu, le quorum étant atteint. Le président, Maurice Lavagna, irrité par la situation, (lire ci-contre), a qualifié le travail préparatoire de « sérieux et accompli, quelque 20 heures de travail collectif où huit communes étaient représentées », sur les treize de la communauté.

Vers une hausse des taxes en 2021 ?

Le premier vice-président, Francis Tujague, a présenté le compte administratif du budget général de l'exercice 2020. Celui-ci montre un résultat excédentaire de 809 296 euros. Il note cependant « une augmentation des charges à caractère général en raison, principalement, du coût des contrats de services pour le traitement des ordures ménagères et le traitement des encombrants en augmentation ». En contrepartie, « le



Pour le président Maurice Lavagna, [au centre] « seuls les résultats comptent, la vallée du Paillon a une autre allure ».

service des déchets ménagers reste déficitaire en matière de recettes malgré l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti et celle sur l'enlèvement des ordures ménagères ». Les charges de gestion courante augmentent de 10,17 % « en raison essentiellement de l'augmentation de la participation au budget de la petite enfance ». Pour la section d'investissement, 2020 aura vu la mise en route de la nouvelle déchetterie, la poursuite des travaux des salles polyvalentes de **L'Escarène** et **Peille**, ceux de la crèche

de **Contes**, ainsi que la remise en état de la route du Rémorien. Le résultat cumulé de cette section s'élève à 1 089 667 euros reportés sur le prochain exercice. Dans le débat d'orientation budgétaire pour 2021 – le budget doit être adopté lors du prochain conseil communautaire, le 8 avril –, on peut noter une proposition de hausse de la taxe foncière sur le bâti qui passerait de 1,5 % à 3 %. La taxe sur les ordures ménagères passerait de 14,99 % à 16,30 %. « Une augmentation des taxes imposée par l'augmentation

permanente du coût de traitement des déchets », argumente Francis Tujague.

Une enquête de mobilité

La participation du budget au service de la petite enfance (crèches, Rap) croîtrait de 8,91 % par rapport à 2020 pour atteindre 1 765 093 euros. « Il traduit une situation liée au Covid qui nous a contraints à fermer la majorité de nos structures du 11 mars au 22 juin », pointe le vice-président Noël Albin. Dans les cinq structures communautaires,

La mise en garde du président

« Tous les travaux et réalisations de la communauté de commune : crèches, salles de spectacle, déchetterie, font que nous avons animé la vallée des Paillons. Mais surtout embauché et fait travailler une centaine de personnes à la communauté de communes, précise Maurice Lavagna. La responsabilité des élus que nous sommes, avec tous les emplois créés et ceux que nous allons créer à la nouvelle crèche

de Contes, implique que c'est à ces gens qui nous ont fait confiance que nous devons rendre des comptes. Avant de prendre des décisions à la légère ou pour des raisons politiques ou autres, il faut tenir compte de tout ce que nous avons mis en place et faire en sorte que tous ces emplois ne se soient pas trompés. Nous, les élus, nous ne sommes que les locataires de nos mairies. Nous n'en sommes pas les propriétaires. »

nous accueillons 213 enfants. Peu d'intercommunalités offrent un tel service à la population. » Plusieurs projets aboutiront au cours de l'année. Comme la livraison des salles polyvalentes de **L'Escarène** et **Peille** et l'ouverture de la nouvelle crèche de Contes « avec une augmentation de capacité de 30 à 40 enfants ». La cuisine centrale passera en bio une fois par semaine. Après les équipements sportifs, la culture, les pôles multimodaux et surtout la petite enfance, la communauté orientera son action « dans l'amélioration de la

coïte et des déplacements dévoile le président. combat que nous devons mener avec acharnement. Dans le prolongement cet objectif, le vice-président Pierre Donadey présente la participation du CCPP d'un montant 18 396 euros à la réalisation d'une enquête mobilité le territoire élargi des Alq Maritimes. « Nous sommes tous concernés par la nécessité de lier le côté routier à celui du ferroviaire qui est capital. C'enquête est un outil structurant à la décision. »

L-4

Sivom Val de Banquière : un budget prudent

Les délégués du Sivom Val de Banquière se sont réunis pour le vote du budget 2021. Un budget qui commence à être impacté dès cette année par les pertes de recettes liées à la disparition progressive de la taxe d'habitation (voir notre édition du 5 février). « Concernant la non-compensation par l'État du produit Sivom de la taxe d'habitation, nous ne basons pas les faits. Nous espérons que les services du ministère des Finances finiront par admettre le caractère insupportable de cette décision et la nécessité d'une compensation financière, explique Jean-Jacques Carlin, le président et maire de **Saint-André-de-la-Roche**. Nous leur avons d'ailleurs soumis une proposition administrative et technique. » Si ça n'était pas le cas, « la plupart des communes du Sivom Val de

Banquière ainsi que du Sivom de Villefranche, sont disposées à agir en justice contre l'État pour se faire entendre », prévient-il. « Comme pour le moment aucune solution ne nous a été proposée, la perte des recettes fiscales commence à produire des effets dès cette année, poursuit le président. Pour y faire face, les communes ont fait des choix divers, selon leurs situations, pour compenser ces pertes et maintenir au mieux les services. »

De nouveaux projets

D'où un budget « prudent » mais un budget de fonctionnement qui s'établit tout de même à près de 17,5 millions d'euros : « Pour le moment, on ne réduit pas les services à la population. On ne veut pas en arriver là. » Le volet investissement présente



Parmi les opérations déléguées au Sivom et qui seront engagées cette année, la rénovation de l'église Saint-Roch à Saint-Martin-du-Var. Un chantier estimé à 808 000 € TTC. (Photo L. M.)

par Georges Reverte, vice-président délégué aux marchés et vœux, affiche un montant de nos opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée d'un peu plus 1,4 million d'euros. Il s'agit : partie d'ajouts de crédits sur opérations en cours : construction du groupe scolaire de **Fall** (800 000 euros), du parking de **licon** (463 000 euros) et du complexe sportif d'**Asprem** (70 000 euros). Mais aussi d'ouvertures de crédits pour des opérations nouvellement déléguées : rénovation du jardin du moulin **Tourrette-Levens** (60 000 euros), et, pour **Laquette-sur-Var**, les études la construction d'un pavillon (10 000 euros) et celles pour habilitation de la maison 7 (10 000 euros).